AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-7-75066916

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL 50,00 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

10 Juillet 1975 - Bulletin Technique n° 45

EUDEMIS ET COCHYLIS DE LA VIGNE

Le deuxième vol est important depuis une semaine dans tous les secteurs de la Gironde et en Dordogne.

De nombreuses éclosions de chenilles sont à prévoir au cours des prochains jours notamment dans le Bordelais. En conséquence, dans les parcelles généralement attaquées par les vers, nous conseillons d'effectuer un traitement ; Dès réception du présent bulletin en Gironde et dans le courant de la semaine prochaine en Dordogne.

Dans la liste des produits homologués ou en A.P.V., choisir une matière active peu toxique pour la faune auxiliaire :

- fénitrothion (Carpodion, Fenibel, Folithion)
- malathion (nombreuses spécialités)
- méthidathion (Ultracide)
- phosalone (Azophène, Dynalone, Zolone)

Dans les départements des Landes, du Lot et Garonne, et des Pyrénées Atlantiques, le second vol est insuffisamment amorcé et les captures trop faibles pour justifier un traitement dans les jours à venir. Attendre un prochain avis.

MILDIOU DE LA VIGNE

Le vignoble n'est plus protégé, le traitement préconisé vers le 20 juin ayant perdu son efficacité, même en l'absence de pluies. Cette situation ne présente pas de danger particulier dans les zones où les foyers n'ont pas été décelés.

La protection contre le Mildiou doit donc être envisagée comme suit :

a) Parcelles indemnes : Profiter du traitement contre les Tordeuses de la grappe pour adjoindre un fongicide. Dans les parcelles où la pulvérisation insecticide ne serait pas justifiée, ce traitement peut être reporté dans le courant de la semaine prochaine.

b) Parcelles infestées : Renouveler immédiatement le traitement si celui préconisé dans notre dernier bulletin a été délavé ; En l'absence de précipitation, il peut être reporté à la fin de cette seconde décade.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Dans les vignes atteintes, intervenir dans les mêmes conditions que celles fixées ci-dessus dans les parcelles infestées de Mildiou.

.../...

P127

OIDIUM DE LA VIGNE

Les conditions climatiques restent très favorables au développement de la maladie et l'on note la présence d'Oïdium sur feuilles et grappes dans les cépages sensibles. Choisir un soufre poudrage de préférence.

BOTRYTIS DE LA VIGNE

Le stade "fermeture de la grappe" sera vraisemblablement atteint dans les cépages précoces tels que le Merlot vers le 20 juillet. Les viticulteurs de la Dordogne ayant entrepris le programme classique de lutte contre le Botrytis en traitement spécial des grappes pourront associer ce traitement avec celui conseillé contre les Tordeuses de la grappe.

ACARIENS SUR VIGNE

Aucune pullulation importante n'est observée actuellement dans le vignoble. Il est inutile d'intervenir.

CICADELLE DE LA VIGNE

Les populations larvaires restant faibles, aucun traitement insecticide n'est à prévoir pour l'instant, le traitement dirigé contre les vers de la grappe permettant d'autre part de réduire le niveau des populations. Surveiller attentivement l'infestation qui a tendance à augmenter pour traiter si le seuil de nuisibilité d'une larve par feuille était atteint (comptage sur 100 feuilles).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol n'est pas terminé et les conditions climatiques restent favorables au dépôt des pontes. Le traitement conseillé vers le 20 juin est en fin d'efficacité et il est nécessaire de le renouveler dans les prochains jours.

Dans les vergers où des pénétrations larvaires avaient nécessité une intervention dans les premiers jours de juillet, comme indiqué dans notre précédent bulletin, ce traitement peut être reporté si des précipitations abondantes n'ont pas délavé cette pulvérisation.

PSYLLE DU POIRIER

Les populations larvaires deviennent importantes dans certains vergers du Lot et Garonne bien qu'en général le seuil de tolérance ne soit pas atteint. Dans ces plantations, traiter avec un produit à la fois efficace contre le carpocapse et le psylle (voir bulletin n° 41 du 27/5/75).

PUCERON FARINEUX DU PRUNIER (Hyalopterus pruni)

En Dordogne, on note dans certains vergers de pruniers la présence du puceron farineux. Un contrôle visuel est nécessaire principalement sur les gourmands partant des charpentières au centre de la couronne. Si 8 % des arbres contrôlés sont infestés, il est recommandé de traiter au vamidothion (Systama, Vamifène, Kilval, Sepaphid).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargés des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur Gérant : L. BOUYX